



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 25.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 21.04.2026

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

TOULOUSE METROPOLE / E.F.C. DE LA VALLEE – U15 – Territoire – du 29.03.2026

Pour le club TOULOUSE METROPOLE

Amende de 35 € pour absence non excusée devant la Commission.

Pour le club E.F.C. DE LA VALLEE

1 match automatique + 7 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles
Motif : Propos injurieux à officiel au cours de la rencontre

ARBITRE OFFICIEL

Retenu de son indemnité d'arbitrage sur la rencontre pour son absence non excusée devant la Commission.

Affaire n°2 :

BOULOC ST SAUVEUR CEPET / FONSORBES – U15 – Départemental 2 – Poule A – du 21.03.2026

Pour le club BOULOC ST SAUVEUR CEPET

Rappel à l'ordre pour le comportement des supporters – Amende : 200 €

ARBITRE OFFICIEL

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 27.04.2026
Motif : Comportement excessif pendant et après la rencontre

Retenu de son indemnité d'arbitrage sur la rencontre pour son absence non excusée devant la Commission.

Affaire n°3 :

BALMA 2 / LAUNAGUET – LAUNAGUET / REVEL – U15 – Départemental 1 – des 18.01.2026 et 21.03.2026

Pour le club LAUNAGUET

3 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 27.04.2026
Motif : Geste obscène en dehors d'une rencontre

5 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 27.04.2026
Motif : Propos injurieux à officiel en dehors d'une rencontre

Amende de 200 € au club de LAUNAGUET pour son manque de contrôle et son absence de réaction.

Affaire n°4 :

HERSOISE / PYRENEES SUD COMMINGES – Plateau U13 D1 – du 14.02.2026

Pour le club PYRENEES SUD COMMINGES

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 27.04.2026
Motif : Comportement excessif pendant la rencontre

Pour le club HERSOISE

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 27.04.2026
Motif : Comportement excessif pendant la rencontre

Amende 35 € pour absence non excusée devant la Commission.

Pour le club TOULOUSE NORD

Amende 35 € pour absence non excusée devant la Commission.